

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi, 6 Novembre 2023, à 19h30 au centre communautaire situé au 391 route 395 à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent :            Michel Rivard                    (01)  
                          Yvan Proulx                    (02)  
                          François Binet                (03)  
                          Régis Audet                    (04)  
                          Dominique Michaud        (05)  
                          Johanne Rheault            (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

107-11-2023

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**
- 3. FINANCES**
  - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
  - 3.2. État comparatif
  - 3.3. Taxe à recevoir
- 4. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1. Phase 3 - Camp Carcajou
  - 5.2. Soumission – Construction Camp Carcajou
  - 5.3. Logo municipal
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1. Plan de sécurité civile
  - 6.2. Archivage
  - 6.3. Congrès 2024 à Québec
  - 6.4. Politique des ressources humaines et salariale
  - 6.5. Programme d'aide à la voirie locale
  - 6.6. Embauche – Opérateur de déneigeuse
- 7. VOIRIE**
  - 7.1. Transmission Niveleuse
  - 7.2. Entente intermunicipale – Entretien d'une partie du chemin Roulier à Trécesson
- 8. RÈGLEMENT**
  - 8.1. Projet règlement 129-2023– Relatif aux animaux
  - 8.2. Projet règlement 130-2023– Concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux
  - 8.3. Adoption du règlement 131-2023 – Modifiant le règlement #68-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
- 9. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

108-11-2023

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 Octobre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du 2 Octobre 2023 soit accepté tel que rédigé.

109-11-2023

**PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 13 692.31\$

Comptes à payer avec les chèques # 212 à 236 pour un total de 198 832.80\$

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** tous ces comptes soient acceptés et payés.

**ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose les états comparatifs d'octobre 2022 et octobre 2023.

110-11-2023

**TAXE À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des immeubles qui présentent un retard de taxes a été présentée au conseil;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité envoie par courrier recommandé, un avis aux propriétaires d'immeubles ayant un solde de plus de 500\$ et ceux ayant 2 ans et plus de retard, afin de les aviser que les taxes devront être acquittées avant le 15 Janvier 2024 sinon les procédures de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes seront entreprises.

**TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

111-11-2023

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX – PHASE 3 – CONSTRUCTION CAMP CARCAJOU**

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant les travaux de construction au camp carcajou

**QUE** la municipalité appui la demande.

112-11-2023

**SOUMISSION – CONSTRUCTION CAMP CARCAJOU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une seule soumission :

Gestion Karmat (9227-8605 Québec inc.) : 256 455.75\$ avant taxe

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité accepte la soumission de Gestion Karmat au coût de 256 455.75\$ avant taxe.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'obtention de la subvention, Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Phase 3 – Construction Camp Carcajou.

113-11-2023

**LOGO MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'offre de service de Madame Caroline Trudel afin de créer un nouveau logo municipal;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville accepte l'offre de Madame Caroline Trudel au coût de 2200.00\$ avant taxes.

114-11-2023

### **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Ste-Gertrude-Manenville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Nathalie Desgagné, coordonnatrice municipale soit adopté;

**QUE** Nathalie Desgagné soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

115-11-2023

### **ARCHIVAGE**

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**ATTENDU QU'en** vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Nathalie Desgagné, adjointe administrative à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à la Bibliothèque et archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

116-11-2023

### **CONGRÈS 2024 À QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Congrès est du 12 au 14 Juin 2024 à Québec;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin a assisté au Congrès 2024.

**QUE** la municipalité défraye les coûts reliés au Congrès.

117-11-2023

**POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES ET SALARIALES**

Il est proposé par : François Binet  
Secondé par : Régis Audet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité adopte la politique des ressources humaines et salariales avec les modifications telle que présentée.

118-11-2023

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE – VOLET DOUBLE VOCATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Il est proposé par : Michel Rivard  
Secondé par : Régis Audet  
Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Pascal Rheault, maire et Sandra Boutin, directrice générale & Greffière-Trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

119-11-2023

**EMBAUCHE – OPÉRATEUR DE DÉNEIGEUSE**

Il est proposé par : Michel Rivard  
Secondé par : Régis Audet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville engage Monsieur Michel Turgeon et Monsieur Marc Domingue à titre d'opérateur de déneigeuse aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales.

**QUE** pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et Greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2023.

120-11-2023

**TRANSMISSION NIVELEUSE**

Il est proposé par : Michel Rivard  
Secondé par : François Binet  
Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité accepte la soumission de PG Bilodeau pour la réparation de la transmission au coût de 26 865.00\$ avant taxe

**QUE** la dépense affecte le surplus accumulé non-affecté.

121-11-2023

**ENTENTE INTERMUNICIPALE– ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU CHEMIN ROULIER À TRÉCESSON**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a diminué la charge maximale du pont sur le chemin Roulier à Trécesson;

**CONSIDÉRANT QUE** la machinerie hivernale pour l'entretien des chemins dépasse la charge nouvellement permise;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Trécesson a déposé une demande à la municipalité pour l'entretien de 1 kilomètre du chemin roulier (à partir de la virée jusqu'au pont)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Trécesson doit entretenir la virée et le pont;

Il est proposé par : Régis Audet  
Secondé par : François Binet  
Et résolu à l'unanimité;

**DE CONCLURE** une entente avec la Municipalité de Trécesson pour l'entretien hivernal de 1 kilomètre dans le chemin Roulier au coût de 4000\$ / km

**D'AUTORISER** Monsieur Pascal Rheault, maire et Sandra Boutin, directrice générale de la Municipalité, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

122-11-2023

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 129-2023 – RELATIF AUX ANIMAUX**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Michel Rivard, que le conseil adoptera un règlement relatif aux animaux à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023.

123-11-2023

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 130-2023 – CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Régis Audet, que le conseil adoptera un règlement Concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023.

124-11-2023

**ADOPTION RÈGLEMENT # 131-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #68-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement portant le numéro 131-Modifiant le règlement #68-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 soit adopté.

**SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES**

Présent : 0

125-11-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR PROPOSITION** du conseiller Michel Rivard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 21h01.

Adopté à l'unanimité;

\_\_\_\_\_  
Pascal Rheault, maire

\_\_\_\_\_  
Sandra Boutin, Directrice Générale &  
Greffière-Trésorière

*Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*